

Pré-annonce :



Appel à candidatures chaires junior et senior

Après l'appel à projets recherche " Antibiorésistance : comprendre, innover, agir " et les trois appels structurants, le Programme Prioritaire de Recherche (PPR) Antibiorésistance, coordonné par l'Inserm et financé par le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), en collaboration avec l'Agence Nationale de la Recherche, **lancera en septembre 2021 un appel à candidatures pour des chaires juniors et seniors. Cet appel vise à développer une recherche d'excellence dans le domaine de l'antibiorésistance afin d'enrichir l'environnement et les infrastructures de recherche en cours de construction en France.**

L'appel à candidatures ouvrira :

- Des **chaires seniors**, visant à promouvoir la mobilité internationale et à encourager les scientifiques d'excellence – sans distinction de nationalité - à développer en France des projets de recherche multidisciplinaires sur l'antibiorésistance avec une approche One Health. Ces chaires seront hébergées dans un laboratoire établi sur le territoire français. Le financement de chaque chaire sera de 1M€ sur une période de 18 à 36 mois. Quatre chaires seniors seront attribuées pour un budget total de 4 millions d'euros.
- Des **chaires juniors**, permettant à de jeunes scientifiques de mettre en place et de diriger une équipe au sein d'un laboratoire établi en France, ainsi que de favoriser le développement de projets d'excellence à moyen terme sur l'antibiorésistance. Le financement de chaque chaire sera de € 500k sur une période de 48 à 60 mois. Sept chaires juniors seront attribuées pour un budget total de 3,5 millions d'euros.

L'expertise de recherche des candidats devra couvrir au moins un des 4 thèmes de recherche suivants :

- Dynamique et contrôle de l'émergence, de la transmission et de la propagation de la résistance.
- Optimisation de l'utilisation des antibiotiques en médecine humaine et vétérinaire.
- Déterminants individuels, ethnologiques et sociologiques, économiques, politiques et culturels de la résistance aux antibiotiques.
- L'innovation thérapeutique.

La sélection des candidats aura lieu en deux étapes :

1. Dans un premier temps, un appel à candidatures, coordonné par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), sélectionnera les candidats sur la base de leur

excellence scientifique. Uniquement les candidats sélectionnés pourront postuler à la deuxième étape.

2. Dans un deuxième temps, un appel à projets, coordonné par l'Agence nationale de la recherche (ANR), prévoira la soumission de projets en collaboration avec un laboratoire hôte basé en France.

La sélection définitive des lauréats par l'ANR sera annoncée avant le troisième trimestre 2022, permettant de démarrer les contrats dès le quatrième trimestre 2022.

CONTACT

Pour plus d'informations, veuillez contacter la direction du PPR aux adresses suivantes :

Evelyne JOUVIN-MARCHE evelyne.jouvin-marche@inserm.fr

Erica TELFORD erica.telford@inserm.fr